

De nouveaux outils pour protéger les revenus agricoles

Trop d'aléas pèsent aujourd'hui sur l'économie agricole



De nouveaux outils pour protéger les revenus agricoles

La proposition de loi visant à mettre en place des outils de gestion des risques en agriculture des sénateurs Franck Montaugé, Henri Cabanel (Hérault) et Didier Guillaume (Drôme), a été adoptée à l'unanimité par le Sénat. Cette proposition de loi vise à aborder la question cruciale de la régulation des revenus des agriculteurs et de la mise en oeuvre de mécanismes de gestion des risques. Outre les aléas climatiques et sanitaires, les agriculteurs sont de plus en plus soumis à la volatilité des marchés.

En créant un Fonds de stabilisation des revenus agricoles, l'idée est de sécuriser une profession qui représente un pan important de l'économie dans certaines régions. « Alors que notre agriculture traverse depuis de nombreuses années une crise profonde, je suis heureux que ce texte qui pose les bases d'une méthode à mettre en oeuvre pour créer des mécanismes de protection du revenu des agriculteurs fasse l'objet d'un large consensus », se félicite le sénateur Franck Montaugé à travers un communiqué de presse. L'adoption de ce texte ouvre aussi une voie pour intégrer cette démarche dans la prochaine négociation PAC. 2020